

Paris, le 26 octobre 2023

NOTE AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les appels à projets en soutien à la coopération décentralisée de 2024

La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères annonce la liste de ses appels à projets en soutien à la coopération décentralisée pour 2024.

1/ Appels à projets thématiques :

- Égalité femmes-hommes ;
- Jeunesse ;
- Numérique inclusif et responsable ;
- Patrimoine matériel et immatériel ;
- Sécurité alimentaire ;
- Sport.

2/ Appels à projets généraliste triennal 2024-2026 ;

3/ Appels à projets géographique :

- Amérique Latine et Caraïbes

4/ Appel à projets pour des programmes de coopération décentralisée « Clés en main », ouvert aux associations de collectivités.

Les dispositifs conjoints seront annoncés ultérieurement.

Nouveautés dans les règlements des appels à projets :

En application des décisions prises lors du Comité Présidentiel pour le Développement (CPD) du 5 mai 2023 et le [Comité Interministériel pour la Coopération Internationale et de Développement \(CICID\)](#) du 13 juillet 2023, **la liste des pays prioritaires disparaît**. La DAECT soutiendra donc des projets de coopération décentralisée **dans tous les pays**, selon les propositions émanant des collectivités territoriales. Elle accordera une **attention particulière** aux [pays les moins avancés \(PMA\)](#), qui bénéficieront d'un taux de cofinancement supérieur à celui applicable aux autres pays.

La DAECT a également revu à la hausse ses **taux de cofinancement maximum** des projets : **jusqu'à 90%** du budget pour les projets menés avec des pays de la liste des PMA et **jusqu'à 70%** du budget pour les projets menés avec les autres pays (pays éligibles à l'APD et les autres).

Par ailleurs de **nouveaux critères de sélection** ont été introduits (avec des champs dédiés dans le formulaire de candidature pour y répondre) :

- le niveau d'**intégration des enjeux d'égalité femme-homme** des projets, en suivant la méthode du marquage genre de l'OCDE ;
- l'inclusion dans le projet soumis d'un volet d'**Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale** (ECSI).

Un nouveau fonctionnement dans le versement du cofinancement de la DAECT est également prévu : la DAECT versera 80% du montant de son cofinancement arrêté en comité de sélection à l'envoi de la lettre de notification, puis les 20% restants à la justification de 80% de l'utilisation de la 1^{ère} tranche par l'envoi d'un compte-rendu technique et financier.

Enfin, l'ensemble des appels à projets (en-dehors des dispositifs conjoints pour lesquels les modalités sont encore en cours de définition) deviennent des **appels à projets triennaux**, avec la possibilité de proposer **des projets allant de 12 à 36 mois**.

Calendrier :

Les règlements seront mis en ligne sur [France Diplomatie](https://france.diplomatie.gouv.fr) d'ici mi-novembre 2023.

	Ouverture des candidatures	Clôture des candidatures
Egalité femmes-hommes	10 janvier 2024	19 mars 2024
Jeunesse		26 mars 2024
Numérique inclusif et responsable		13 mars 2024
Patrimoine		5 avril 2024
Sécurité alimentaire		28 mars 2024
Sport		2 avril 2024
Amérique Latine et Caraïbes		4 avril 2024
Clés en main (associations de collectivités)		4 avril 2024
Généraliste	4 mars 2024	6 mai 2024

Contact :

Secrétariat

Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)

57, boulevard des Invalides, 75007 PARIS

01 43 17 62 64 | secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr



Suivez l'actualité de la coopération décentralisée sur [@CNCD_fr](https://twitter.com/CNCD_fr)